



Divorce parent - situation familiale en péril

Par **jimjim**, le **13/04/2015** à **17:08**

Bonjour,

Je viens de vivre le pire weekend de ma vie.

Ma mère a trompé mon père et a quitté le domicile pour s'installer avec le père de mon épouse.

Dans ces conditions, la situation est plus que honteuse. J'estime que le futur de mon couple est mis en péril. Je ne me suis jamais disputé avec ma femme et en plus nous venons d'avoir un enfant.

Je trouve la situation malsaine et suis obligé d'affronter les regards et questions de l'entourage. Je me sens lésé et suis fort en colère. je veux préserver ma famille (ma femme et mon enfant).

Quels sont mes droits ?

Par **jimjim**, le **13/04/2015** à **17:10**

Le beau père en question est manipulateur et je l'estime comme un être dangereux, et donc, qu'il n'a pas le droit de voir mon enfant.

Par **BBrecht37**, le **13/04/2015** à **17:21**

Bonjour,

En quoi l'avenir de votre couple serait-il en péril ?

Il faut être deux pour consommer une union et se mettre en ménage, votre mère et votre beau-père sont aussi coupables l'un que l'autre.

Quels sont vos droits par rapport à ?

Si c'est de priver votre beau-père du droit de voir votre enfant, sachez qu'il s'agit bien d'un droit des grands parents visé à l'article 371-4 du Code Civil :

"L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit."

Dans l'absolu, pour autant que votre femme et vous soyez d'accord sur le sujet, vous pouvez effectivement couper les ponts avec votre mère et votre beau-père.

Libres à eux d'entamer une procédure pour se voir accorder un droit de visite et/ou d'hébergement concernant votre enfant.

S'ils le faisaient, vous pourriez faire valoir l'aspect perturbant de la situation devant le juge en espérant qu'il statue en votre faveur.

Mais pour quel résultat ?

Cordialement,

Par **jimjim**, le **13/04/2015 à 17:37**

Psychologiquement, l'idée d'avoir mon épouse et moi un(e) frère/soeur en commun ou qu'ils se marient est inadmissible et difficile à concevoir.

Merci d'avoir répondu rapidement.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **14/04/2015 à 09:37**

Bonjour,

"l'idée d'avoir mon épouse et moi un(e) frère/soeur en commun"... vos parents ont eu des enfants (vous et votre épouse) qui eux même en ont ? Vos parents sont en age d'avoir des enfants à nouveau ? Difficile à concevoir, effectivement la situation n'est pas banale ! Mais bon... c'est leur vie ? faites la votre sans vous soucier du reste !?